

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 289/05

MDE 13/069/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / CRAINTES D'EXECUTION IMMINENTE

IRAN Karim Fahimi, *alias* Karim Shalo (h)

Londres, le 14 novembre 2005

Karim Fahimi a été condamné à mort au mois de juin. Sa peine a été confirmée par la Cour suprême et il pourrait être exécuté à tout moment.

Karim Fahimi, kurde, est marié et père de deux jeunes enfants. Il aurait été condamné à la peine capitale par un tribunal de Sar Dasht, une ville de l'ouest de l'Iran, pour avoir consommé de l'alcool. Il s'agit de la troisième fois, au moins, qu'il est reconnu coupable de cette infraction. L'article 174 du Code pénal iranien prévoit une peine de 100 coups de fouet pour la consommation de substances enivrantes. Aux termes de l'article 179, cette peine peut être prononcée deux fois, mais une nouvelle récidive est passible de la peine de mort.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis le début de l'année, l'organisation a recensé 72 exécutions en Iran, mais ce chiffre pourrait être bien en deçà de la réalité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités de commuer la peine prononcée contre Karim Fahimi ;
- efforcez-vous d'obtenir des informations détaillées sur le déroulement de son procès, notamment sur l'assistance juridique dont il a bénéficié et sur toute procédure de recours ;
- dites que vous reconnaissez que les autorités ont le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez votre opposition en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit ainsi qu'une violation du droit à la vie.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :
His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection, Tehran, République islamique d'Iran
Fax : +98 21 6 649 5880 (précisez : « *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei* »)
Courriers électroniques : info@wilayah.org, info@leader.ir
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire :
His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Tehran, République islamique d'Iran
Courriers électroniques : irjpr@iranjudiciary.org
(veuillez préciser « *Please forward to HE Ayatollah Shahroudi* »)
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre de l'Intérieur :
Hojatoleslam Mustafa Purmohammadi
Ministry of the Interior
Dr Fatemi Avenue
Tehran, République islamique d'Iran
Courriers électroniques : ravabetomomi@moi.gov.ir
Fax : +98 21 8 896 203 / +98 21 8 899 547 / +98 21 6 650 203

Président du Majlis-e Shoura-e Islami (Assemblée consultative islamique) :
Gholamali Haddad Adel
Majles-e Shoura-ye Eslami (Parliament)
Imam Khomeini Avenue,
Tehran, République islamique d'Iran
Fax : +98 21 6 646 1746

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 DÉCEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*